

Parution au Journal Officiel des décrets « Forfait Mobilités Durables »

L'UNSA-Ferroviaire intervient auprès du Président de la SNCF
afin de décliner la mesure à l'ensemble des agents éligibles.

Dès 2015, la fédération **UNSA-Ferroviaire** a présenté à la direction du Groupe Public Ferroviaire SNCF les sujets Indemnité Kilométrique Vélo (IKV) et Plan de Mobilités Entreprise (PME).

Depuis, le sujet est plus que jamais d'actualité via la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) et le Forfait Mobilités Durables, dont les décrets d'application ont été publiés ce 10 mai 2020, afin de tenir compte du déconfinement.

Fidèle à l'engagement pris envers les agents du Groupe SNCF, **l'UNSA-Ferroviaire** intervient de nouveau au plus haut niveau de l'Entreprise et demande une déclinaison rapide pour tous les salariés éligibles dans l'hexagone.

Didier MATHIS
Secrétaire Général
06 19 46 12 30



Laurent Fauviau
Comité de pilotage fédéral

